Bac Général Maths + SES (Mathématiques et Sciences économiques et sociales)

SUJET D'EXAMEN (SESSION OFFICIELLE)

Sciences économiques et sociales - Session 2024

Sujet de l'examen national tel que publié pour la session indiquée. Source : sujets nationaux publiés par le ministère chargé de l'examen et les services académiques. Document mis à disposition par FormaV pour la révision.

Toutes les annales et leurs corrigés : https://bac-maths-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2024

Sciences économiques et sociales

Mercredi 19 juin 2024

Durée de l'épreuve : **4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.

Le candidat traite au choix le sujet de dissertation ou de l'épreuve composée.

Il indique sur sa copie le sujet choisi.

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- *de répondre à la question posée par le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Dans quelle mesure les évolutions de l’emploi affaiblissent-elles le pouvoir intégrateur du travail ?

DOCUMENT 1

Qualité de l'emploi des salariés par catégorie socio-professionnelle en 2019

En %	**Ensemble**	CPIS[1]	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Intensité du travail et pression temporelle					
- Devoir se dépêcher	**45**	47	46	46	42
- S'interrompre pour effectuer une tâche non prévue	**66**	73	72	66	51
Autonomie, marges de manœuvre					
- Avoir un travail répétitif	**43**	11	28	56	69
- Ne pas pouvoir régler soi-même les incidents	**31**	17	24	37	42
Coopération, soutien - Être aidé pour mener les tâches :					
- par les supérieurs hiérarchiques	**67**	69	68	65	64
- par les collègues	**83**	87	87	76	82
Reconnaissance					
Au vu des efforts, recevoir l'estime et le respect que mérite le travail	**68**	75	68	66	66
Insécurité socio-économique					
Crainte pour son emploi	**20**	13	19	23	21

Champ : France hors Mayotte, ensemble des salariés

Source : D'après DARES-INSEE, enquête Conditions de travail, 2019.

1. Cadres et professions intellectuelles supérieures

DOCUMENT 2

Évolution des parts des professions peu qualifiées, moyennement qualifiées, qualifiées et très qualifiées en France, entre 1996 et 2017 (en points de %)

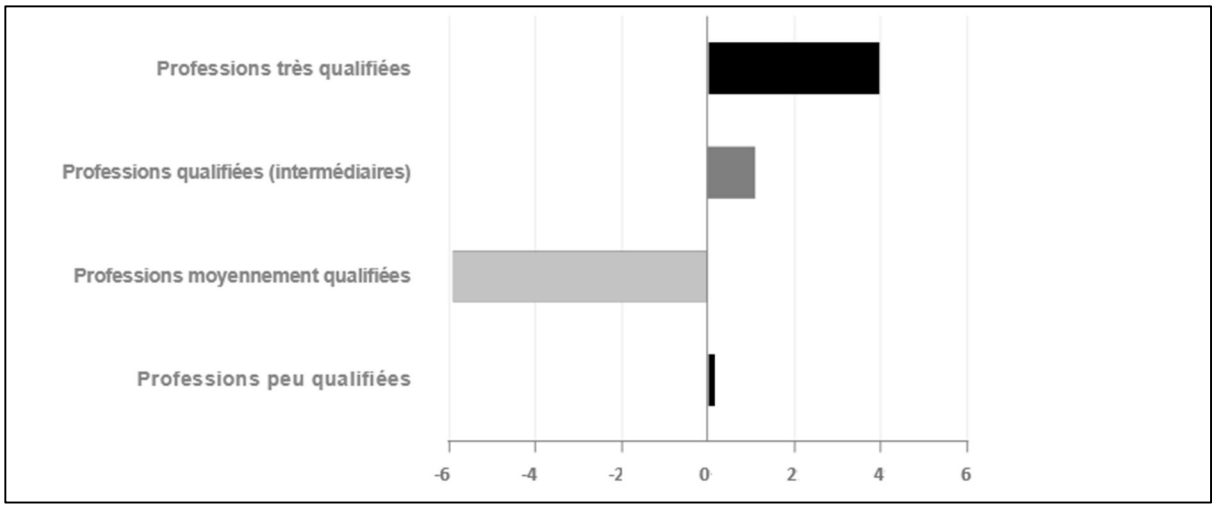

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux de 1996 à 2017

www.strategie.gouv.fr

DOCUMENT 3

Evolution du taux de chômage et du taux de chômage de longue durée[1] depuis 1975 (en % de la population active)

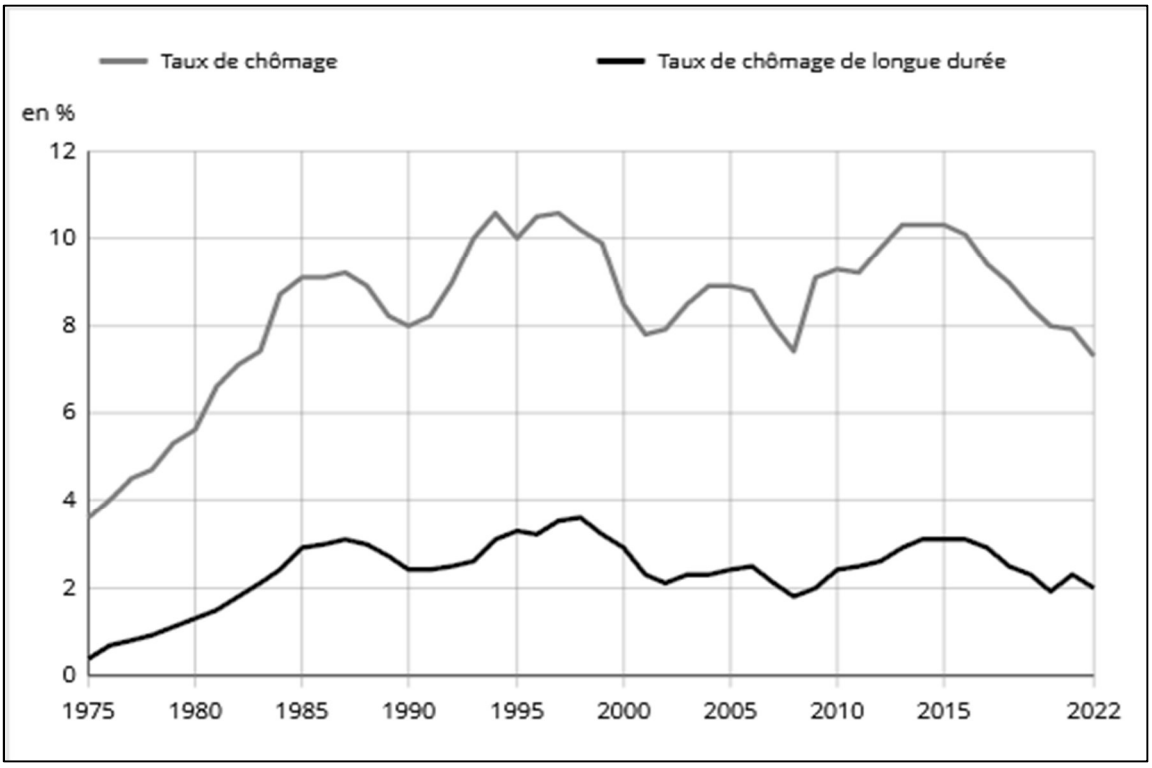

Champ : France hors Mayotte, ensemble des actifs.

Source : INSEE, 2023.

1. Situation des chômeurs qui n'ont plus d'activité professionnelle depuis au moins un an.

DOCUMENT 4

Les récits des jeunes femmes[1] sur leur insertion professionnelle mettent en lumière une succession de périodes d'intérim, avec des contrats précaires[2], dans certains cas non conformes (contrats oraux, « mais parce qu'on se connaît »), des conditions de travail difficiles, des horaires fractionnés, ou fractionnables. C'est le cas de celles qui exercent des métiers dans le secteur de l'aide à la personne, mais aussi des aides-soignantes et, plus largement, de toutes celles qui travaillent dans les métiers de service, du *care*[3], où la dimension affective du travail est très présente.

Maëlle a 25 ans, fille d'un père inséminateur[4] et d'une mère assistante maternelle, elle est aide-soignante en CDD dans un centre de rééducation, et « fait ce métier pour aider les gens, parce qu'elle aime ça aider… être utile ». Elle vient de se séparer de son conjoint avec qui elle avait acheté une maison dans la petite ville de T. (2 000 habitants), où habitent ses parents et son frère. Pendant sa formation, elle a « enchaîné » les contrats précaires et l'intérim (« j'ai travaillé un peu, j'ai travaillé au Leclerc à C., au Huit à Huit qui est Carrefour maintenant à T., au Leader Price à S-C »). Avec l'obtention de son diplôme, Maëlle multiplie les contrats courts dans différentes structures locales : EHPAD[5], maisons de retraite… et, depuis peu, travaille dans un centre de rééducation. […] Ce travail lui plaît, même « si c'est très mal payé par contre : je dois gagner en CDD 1 400 euros à temps plein, et 1 200 en CDI[6], ça ne donne pas envie de passer titulaire ». La rupture conjugale, les frais associés à la maison qu'elle doit maintenant assumer seule l'inquiètent.

Source : Yaëlle ANSELLEM-MAINGUY, *Les filles du coin, vivre et grandir en milieu rural*, 2021.

1. L'enquête de Yaëlle Ansellem-Mainguy porte sur des jeunes femmes, âgées de 16 à 26 ans, vivant en milieu rural, souvent peu diplômées et appartenant aux classes populaires.
2. Les contrats précaires désignent les contrats à durée déterminée (CDD) et les contrats de travail temporaire.
3. *Care* : Les métiers du « care » désignent plus communément le travail des auxiliaires de vie, des aides à domicile, des aides-soignants, dont les fonctions sont de répondre à ces besoins élémentaires de soins et d'accompagnement quotidiens.
4. L'inséminateur est un spécialiste de la reproduction animale.
5. EHPAD : Etablissements Hospitaliers pour Personnes Agées Dépendantes.
6. CDI : Contrat à Durée Indéterminée.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.
Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.
Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- *en développant un raisonnement ;*
- *en exploitant les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- *en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances *(4 points)*

Montrez que, dans les sociétés démocratiques, l'École vise à favoriser l'égalité des chances.

Deuxième partie : Étude d'un document *(6 points)*

Taux d'inflation et taux de chômage dans les pays de la zone euro

Pays	Taux d'inflation annuel en mai 2023 en %	Taux de chômage en mai 2023 en %
Zone euro	6,1	6,5
Pays Bas	6,8	3,5
France	6,0	7,0
Allemagne	6,3	2,9
Espagne	2,9	12,7
Italie	8,0	7,6
Lettonie	12,3	5,7
Grèce	4,1	10,8

Source : D'après Eurostat, 2023.

Questions :

1. A l'aide du document, comparez les conjonctures économiques de l'Espagne et de la Lettonie. *(2 points)*

2. A l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez pourquoi un choc asymétrique peut induire des difficultés de mise en œuvre des politiques économiques dans la zone euro. *(4 points)*

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire ***(10 points)***

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les pouvoirs publics disposent de plusieurs instruments pour assurer la justice sociale.

DOCUMENT 1

Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2020

	Décile de niveau de vie avant redistribution		
	<D1	>D9	**Ensemble**
Niveau de vie[1] avant redistribution (A)	**3 520**	**80 360**	**27 660**
dont indemnités de chômage partiel	*190*	*680*	*610*
Prélèvements :	**-160**	**-20 240**	**-3 850**
Financement de la protection sociale	-180	-7 680	-2 100
Impôts directs :	20	-12 560	-1 750
· Impôt sur le revenu (y.c. crédits d'impôt)[2]	20	-11 390	-1 560
· Taxe d'habitation	0	-810	-150
· Impôt sur la fortune immobilière	0	-360	- 40
Prestations :	**7 470**	**310**	**1 800**
Prestations familiales	1 850	110	670
Aides au logement	1 800	20	320
Prime d'activité[3] et minima sociaux	3 470	90	700
Aides exceptionnelles	350	90	110
Niveau de vie après redistribution (B)[4]	**10 820**	**60 350**	**25 610**
Taux de redistribution (B-A)/A (en %)	207,4	-24,8	-7,4

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : INSEE, 2023.

1 : Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (qui permet de prendre en compte le nombre de personnes selon son âge).
2 : Somme versée par l'État quand il accorde une réduction d'impôt supérieure au montant de l'impôt dû.
3 : Aide monétaire pour le retour à l'emploi.
4 : Données arrondies.

DOCUMENT 2

Au cours de la table ronde […] organisée par la délégation le 21 janvier 2021 pour le dixième anniversaire de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, dite loi Copé-Zimmermann, les avis étaient unanimes pour dire que cette loi, qui fixe des quotas par sexe dans les conseils d'administration et de surveillance des grandes entreprises françaises, affiche de très bons résultats.

[…] Comme l'a souligné Marie-Jo Zimmermann devant la délégation le 21 janvier 2021, […]

« *C'est au sein des conseils d'administration (...) que se dessinent et se décident les grandes lignes de conduite d'une entreprise. Il est donc essentiel que des femmes siègent au sein de ces instances qui sont des "clubs d'hommes"* ».

[…] Entrent dans le champ d'application initial de la loi les sociétés cotées ainsi que les sociétés non cotées qui emploient, pendant trois exercices[1] consécutifs, 500 salariés permanents et qui présentent un montant net de chiffre d'affaires ou un total de bilan d'au moins 50 millions d'euros. Lors du vote de la loi en 2011, l'INSEE estimait à 2 000 le nombre de sociétés concernées.

La loi prévoit que les conseils des entreprises visées doivent être composés d'au moins 40 % d'administrateurs de chaque sexe. Cet objectif avait été fixé pour l'horizon 2017, avec un palier à 20 % en 2014. La loi précise en outre que si le conseil est composé de huit membres au plus, l'écart entre le nombre d'administrateurs de chaque sexe ne peut être supérieur à deux. […]

Le quota de 40 % fixé par la loi et qui devait être atteint en 2017 a donc été largement dépassé pour atteindre une quasi-parité. Il s'agit d'un bond en avant majeur puisque ce taux n'était que de 8,5 % en 2007, de 14,8 % en 2011, au moment de l'adoption de la loi, et de 38 % en 2016, cinq ans après le vote de la loi.

Source : www.senat.fr

1. années comptables.

DOCUMENT 3

Dépenses intérieures d'éducation (DIE), évolution 1980-2020

	1980	1990	2000	2010	2015	2019	2020 p
Dépense intérieure d'éducation (DIE)							
En valeur (en milliards d'euros)	29,4	70,2	108,2	139,3	147,6	160,9	160,6
En euros constants[1] (en milliards d'euros 2020)	80,9	105,7	143,0	154,6	156,4	165,0	160,6
Dépense moyenne par élève							
En euros courants	1 810	4 130	6 250	8 070	8 410	8 980	8 900
En euros constants (euros 2020)	4 970	6 210	8 260	8 950	8 910	9 210	8 900
Structure du financement initial de la DIE (en %)							
État	67,9	62,4	64,0	57,9	57,2	57,3	58,8
Collectivités territoriales	14,3	18,6	19,9	23,9	23,9	23,7	22,4
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	0,4	0,8	2,2	2,3	2,9	2,7	3,2
Entreprises	6,7	7,2	6,6	8,3	8,4	8,5	9,1
Ménages	10,7	11,0	7,3	7,6	7,6	7,9	6,5

Champ : France.

p : données provisoires.

1. L'indicateur retenu pour passer des montants en euros courants à ceux en euros constants, c'est-à-dire corrigés de la variation des prix, est l'indice des prix du produit intérieur brut.

Lecture : en 2020, la dépense intérieure d'éducation s'élève à 8 900 euros en moyenne par élève.

Source : INSEE, 2021.